

TOUT SAVOIR SUR LES ELECTIONS 2023

POURQUOI VOTER ?



Tous les 4 ans, les membres de la SETF votent pour élire ceux qui vont les représenter au sein du Comité de la SETF et des Comités régionaux du trot.



Les membres élus se font les porte-paroles des idées des professionnels de leurs régions et s'engagent bénévolement pour proposer et décider des actions à mettre en place par le Comité de la SETF et les Comités régionaux du trot.

POUR QUI VOTER ?

CHAQUE SOCIOPROFESSIONNEL VOTE 2 FOIS



ÉLECTIONS NATIONALES

Pour les représentants du **comité de la SETF** de(s) collègue(s) auquel(s) il appartient.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Pour les représentants des **comités régionaux** de(s) collègue(s) auquel(s) il appartient.

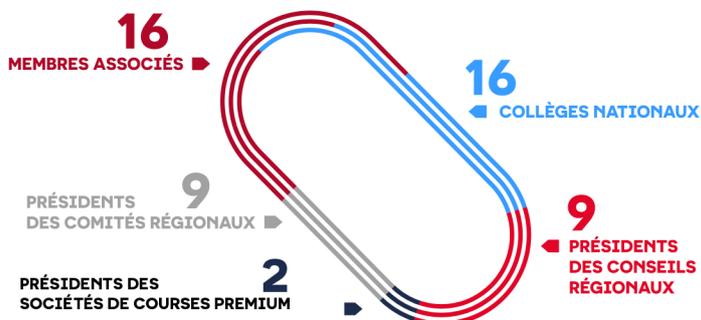
Une fois élus, ces derniers désigneront le **Président du Comité régional** qui siège au Comité de la SETF

Le nombre de votes par collègue ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir. Toutefois, à titre d'exemple, si le nombre de sièges à pourvoir est de 5 dans un collègue, l'électeur peut exprimer entre 0 et 5 votes.



Les membres du Comité éliront le/la **Président(e)**, les **vice Président(e)s** et les membres du **CA de la SETF**

COMPOSITION DU COMITÉ DE LA SETF (52 MEMBRES)



CLIQUEZ POUR VOTER



SOCIÉTÉ DU
TROTTEUR FRANÇAIS